



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-somme@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

à Monsieur Frédéric Fauvet,
Maire d'Amiens, Président d'Amiens Métropole

Copie à Mr Benoit Carpentier, élu référent Saint Acheul
Mr Jean-Claude Ester, élu référent Sud-Est
Mme Nina Bray, élue référente Val d'Avre
Mme Sylvie Delépine élue référente Ste Anne

Amiens, le 28 septembre 2026

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC)
Rue de Cagny

Messieurs, Mesdames,

Le jeudi 10 septembre, nous avons effectué notre BRAC mensuelle (Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables) sur la rue de Cagny entre la rue Jules Barni à Amiens et la place Jean Jaurès à Cagny.

Cet itinéraire nous amène à formuler les remarques suivantes :

- > la rectitude de la rue de Cagny en fait un axe apte aux vitesses élevées. Malgré sa limitation à 30 km/h, les dispositifs dissuasifs de vitesses excessives pourraient y être plus nombreux ou plus francs, sans toutefois gêner la circulation des bus ;
- > malgré sa récente remise en état, cette rue n'a pas bénéficié suffisamment de l'installation de zones de dégagements nécessaires aux abords de passages piétons ;
- > le dispositif de DSC (Double Sens Cyclables) dans les rues adjacentes nous paraît incomplet ;
- > le stationnement de véhicules à cheval sur rue et trottoir, non réglementaire, tend, ici comme dans trop d'endroits sur notre Métropole, à devenir une habitude car non sanctionné. L'espace piétons en pâtit et l'espace chaussée bénéficie d'une large volée incitative à la vitesse ;

Plus globalement, côté ouest de l'itinéraire, les réflexions menées l'an passé sur un plan de circulation apaisé du quartier Saint-Anne nous semblent à reprendre. Côté est, un aménagement en site propre reliant Cagny nous semble indispensable à créer à l'horizon de ce mandat.

Veuillez trouver dans les annexes le détail de nos observations.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées,

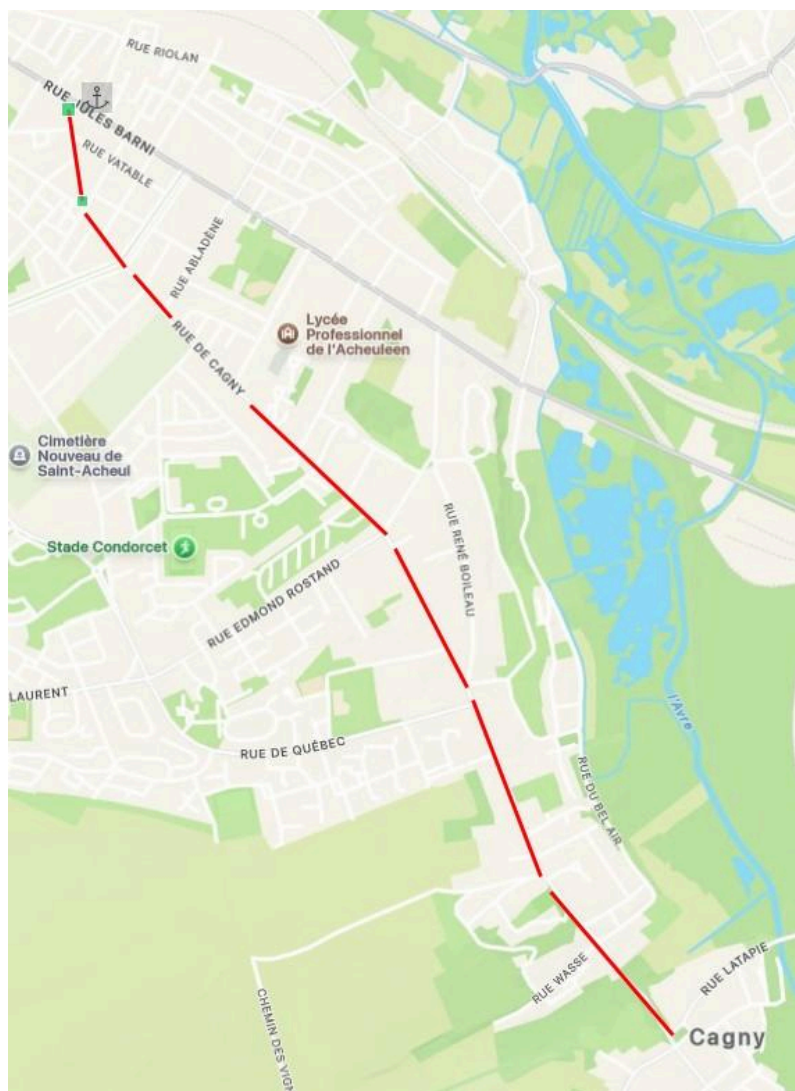
Hélène Gance, Présidente de Véloxygène

Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement et de l'intermodalité sur
Amiens-Métropole et le département de la Somme - Membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette FUB

BRAC SEPTEMBRE 2026

Rue de Cagny de Barni à place Jean Jaurès

Itinéraire



1) Un axe vraiment à 30 km/h, comme indiqué à l'entrée ?



Les riverains tentent d'exprimer leur ras-le-bol des survitesses

Un ralentisseur presque symbolique (école Marcel Follet)



L'état de la chaussée nécessite parfois des écarts pour les cyclistes, très mal venus de la part d'automobilistes pressés (entre Barni et Pont-Noyelle)



Croisement avec rue de la Croix Saint-Firmin trop permissif / non respect fréquent du STOP.



Enfin, pas de panonceaux de "rappel 30"

2) Règles de dégagement au droit des passages piétons

C'est OK rive nord du cimetière



Ce n'est pas OK rive sud



Zone de parking s'arrête au droit du passage piétons : danger



3) Aménagements cyclables

L'aménagement en DSC nous paraît insuffisant dans l'ensemble des quartiers adjacents de la rue de Cagny au delà du boulevard de Pont Noyelle

OK rue Vatable

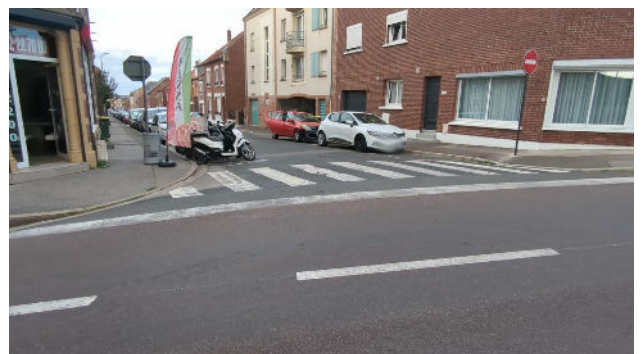


Les souhaits :

rue de Mercey et rue Abladène, dont la longueur (400 mètres) rend un sens unique strict incompatible avec la circulation cycliste / arceaux vélos à l'école Julia et René Lamps



rue Gabriel de Mortillet



rue Leprince



Ainsi que les rues Jacques Prévert, Périmony, Pierre Curie, du Comte Raoul et plus loin rue René Boileau

SAS vélo : équipement hétérogène

Boulevard de Pont-Noyelle : SAS vélo bien explicite mais le rétrécissement récent du marquage ne facilite pas la remontée jusqu'au feu

Aujourd'hui



Auparavant



Des SAS bien marqués



et d'autres inexistants



Cagny place Jean Jaurès

Les arceaux vélo sont bienvenus mais l'espacement de 50 cm ne permet pas d'y glisser un vélo avec sacoches, ni un vélo de chaque côté



Nous regrettons que les travaux récents au croisement avec les rues Jean Marie Djibaou et Latapie n'aient pas été l'occasion d'un aménagement de carrefour cyclable

Il constitue en effet une zone à risque pour des cyclistes se rendant par exemple à la gare de Longueau, elle même pourvue de parage vélo de qualité

4) Stationnements à cheval sur trottoir devenus quasi autorisés par l'habitude.

La voie semble abandonnée au trafic motorisé et son strict confort !

